



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 3 février 2020, à 19 h, au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe, du 100, rue de la Fabrique.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 2020-02 suivante :

Nature de la demande : Permettre la construction d'une galerie, au deuxième étage, à 0,45 mètre de la ligne latérale au lieu de 1,5 mètre tel que prescrit par l'article 7,6 du règlement de zonage.

Zone 126 - CR

Raisons : Permettre une meilleure vue en raison de l'installation, par le voisin, d'une plantation d'arbre.

Dérogations demandées :

Se construire à une distance de 0,45 mètre de la ligne latérale au lieu de 1,5 mètre.

Identification du site concerné : 995, 2<sup>e</sup> Avenue  
Lot : 4 174 449  
Matricule : 0359-66-4690

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade ce vingt et unième (21) jour de janvier 2020.

Jacques Taillefer,  
Directeur général et secrétaire-trésorier